

NOËL PONS ET JEAN-PAUL PHILIPPE

92 CONNECTION



**LES HAUTS-DE-SEINE,
LABORATOIRE DE LA CORRUPTION ?**

nouveau monde
éditions

92 CONNECTION

Conflits d'intérêts, clientélisme, fraudes aux marchés publics, caisses noires, paradis fiscaux, emplois fictifs, frais de bouche pharaoniques... Dans les Hauts-de-Seine, la liste des atteintes à l'éthique semble interminable. Le second département le plus riche de France collectionne les affaires politico-financières et les scandales ne cessent d'éclater... sans toujours connaître des retombées judiciaires.

Des emplois fictifs à la gestion des villes de Puteaux, Asnières ou Levallois-Perret, en passant par la SEM 92 et la direction de l'EPAD, Noël Pons et Jean-Paul Philippe nous dévoilent les rouages des réseaux du 92 et les coulisses de leurs manipulations. Les auteurs décryptent les méthodes utilisées pour détourner les lois et l'argent des collectivités, tout en puisant dans leur expérience des anecdotes stupéfiantes (documents volés, perquisition difficile, investigations aux Bahamas...) sur des personnages ayant défrayé la chronique.

Forts de leur carrière dans la lutte contre la corruption, ils dénouent pour nous les ficelles du jeu politique et financier des affaires qui ont secoué et secouent toujours le 92.

***Noël Pons** a été fonctionnaire à la Direction générale des impôts pendant vingt ans et conseiller au Service central de prévention de la corruption (SCPC) pendant seize ans. Il a notamment publié Cols blancs et mains sales et La Corruption des élites (Odile Jacob).*

***Jean-Paul Philippe** a été responsable pendant plusieurs années de la brigade anticorruption de la police judiciaire. Il a enquêté sur de nombreuses affaires politico-financières : les HLM de Paris et des Hauts-de-Seine, la mairie de Paris, les « marchés truqués » des lycées d'Île-de-France, et Clearstream, entre autres.*



9 782365 838382

nouveau monde
éditions

19,90 €
ISBN : 978-2-36583-838-2

SODIS 
NM02733

Chapitre 8

LA VILLE DE PUTEAUX

En France, il existe quelques communes dans lesquelles l'argent n'est pas franchement le problème numéro un. C'est le cas de Puteaux, commune la plus prospère de France, installée sur cette mine d'or que constitue le quartier de la Défense. Contrairement d'ailleurs aux idées reçues, bien que les habitants de Neuilly soient les plus riches de France, Puteaux emporte la palme de la prospérité générée par la manne de la contribution économique territoriale, anciennement taxe professionnelle. Cette fiscalité génère 4 000 euros par habitant, soit cinq fois plus que pour une commune de même taille. Cette situation a permis à la ville de « thésauriser ». La chambre régionale des comptes a fait une découverte intéressante et probablement peu courante dans ses investigations : 228 millions d'euros placés en bons du Trésor générant un revenu de 11 millions d'euros d'intérêts annuels. On peut s'interroger sur la vocation d'une commune à faire des placements financiers plutôt que de réduire la pression fiscale de ses administrés. Cette situation montre l'évidente aisance financière de Puteaux et la situation contrastée avec bien d'autres communes de France. Cette richesse avérée donne incontestablement les moyens à Puteaux de conduire une politique sociale très active mais aussi de se distinguer dans l'engagement de dépenses somptuaires. En 2006, c'est un montant d'un million d'euros qui est engagé pour les illuminations de Noël ; autre exemple significatif : 1 800 personnes invitées à la réception du Nouvel An de 2007, soit 550 euros dépensés par personne. C'est encore des villages de vacances dans des endroits sympathiques à un tarif défiant toute concurrence : Craponne (Corse) Ploemeur (Morbihan), La Clusaz (Haute-Savoie)¹.

1. Synthèse Anticor 44 du 19 février 2008.

On peut finalement trouver beaucoup de points de similitude avec Levallois-Perret dans la gestion du social, autre cas évoqué dans cet ouvrage. Sur ce point, les Balkany et les Ceccaldi-Raynaud convergent parfaitement dans la pratique d'un clientélisme débridé et parfaitement assumé de part et d'autre. Charles Ceccaldi-Raynaud revendique cette politique et l'assume complètement : « [...] De ce côté-là, ma politique (en matière de clientélisme) a été exemplaire ! C'est mal connoté ? À tort. Il faut une politique pour chaque classe. [...] Vous savez, ceux qui n'étaient pas d'accord, on ne pouvait pas leur supprimer leur logement. Mais ils obtenaient moins facilement une place dans nos villages de vacances !... » On ne peut pas lui reprocher de pratiquer la langue de bois...

L'autre outil pour « faire » du social est l'office HLM. Et dans ce domaine Charles Ceccaldi Raynaud a été un précurseur. Cette stratégie est bien résumée dans la lettre qu'il adresse en 2007 à la chambre régionale des comptes :

« l'opinion appelle trente glorieuses le temps où s'est accompli le redressement économique du pays. À un niveau sans comparaison, la population de Puteaux s'amusera à appeler les trente-cinq glorieuses le temps consacré par le maire à porter les finances de l'effondrement à l'excellence et de l'excellence à la thésaurisation, en même temps qu'il construisait, sur les friches entassées, la ville résidentielle des belles HLM et des beaux palais. Ce n'est pas la nouvelle Carthage. Ce n'est pas la nouvelle Alexandrie. C'est le nouveau Puteaux... »

Comme le disent justement Hélène Constanty et Pierre-Yves Lautrou dans leur excellent ouvrage² : « c'est un ahurissant plaidoyer *pro domo* » de la part de Charles Ceccaldi-Raynaud.

De fait, Charles Ceccaldi Raynaud a été un précurseur dans l'utilisation des HLM comme outil du clientélisme. Ce qui le distingue des autres communes du 92, c'est qu'il a choisi de passer par une structure gérée et dirigée par la municipalité au lieu de s'en remettre à une structure ayant une assise départementale... on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, et ça Charles Ceccaldi Raynaud en fin stratège l'avait compris bien avant les

1. *L'Express*, « Puteaux, les secrets du système Ceccaldi-Raynaud », 20 octobre 2005.

2. 9-2 *Le Clan du président*, op. cit., p. 126.

autres. L'un des auteurs du présent ouvrage avait déjà pu faire cette observation en 1993 lorsque, mettant en évidence une affaire de fausses factures, il avait « atterri » au final, et à son plus grand étonnement, dans les HLM de Puteaux. Pour résumer : à partir d'une affaire classique de fausses factures, cela avait abouti à un financement politique... L'affaire avait trouvé son origine dans une plainte du Grand Hôtel Intercontinental, rue Scribe à Paris, proche de l'Opéra et du Café de la Paix intégré à ce bâtiment. Le directeur technique était soupçonné d'avoir perçu des avantages indus dans le cadre de la restauration de l'hôtel, au demeurant magnifique avec sa pyramide métallique sur cour intérieure. Cette suspicion d'avantages en nature s'est matérialisée par la mise à disposition d'un véhicule par une entreprise prestataire et le paiement d'un salaire fictif à la compagne du directeur technique par une autre société sélectionnée. La direction de l'hôtel avait le sentiment que le maître d'ouvrage avait été victime d'une « grosse opération de corruption » et d'une collusion entre les différentes entreprises intervenantes et le directeur technique. L'enquête avait très rapidement permis de mettre en évidence qu'un bureau d'étude, Générale entreprises (GE), inondait de fausses factures réglées rubis sur l'ongle une grande partie de ces entreprises titulaires du marché de restauration d'un montant de 300 millions de francs. La perquisition dans la société GE fut extrêmement positive et permit la découverte d'un « taxi » de grande envergure. Plusieurs dizaines de millions de francs de fausses factures émises par GE et ses entreprises liées... Dans le jargon policier et judiciaire le « taxi » est une société qui émet des fausses factures et ne réalise aucune prestation. Elle reverse à la société qui paie environ 80 % de la somme en espèces. Le taxi se rémunère sur les 20 % restant. Le but pour les sociétés prestataires est de se procurer du liquide afin de rémunérer les décideurs sur les marchés conquis sur fond de corruption. C'était le cas ici et les enquêteurs ont pu démontrer qu'en dehors des avantages en nature, le directeur technique avait reçu près de 4 millions de francs en cash. Mais revenons aux investigations puteoliennes et aux liens avec les HLM de Puteaux. GE était une entreprise prospère et avait donc beaucoup de clients sur la place de Paris. Les bons professionnels sont toujours prisés... et connus. Il a été aisé de démontrer que ce faux facturier avait comme clients des entreprises qui travaillaient pour les HLM de Puteaux. Cette affaire avait d'ailleurs entraîné la mise en cause d'Antoine Benetti, alors directeur de l'office de Puteaux mais pas du président Charles Ceccaldi Raynaud... toute ressemblance

avec d'autres situations ne serait que pur hasard... Cela rappelle d'autres verdicts, celui des HLM 92, cité plus haut dans l'ouvrage (SEM Levallois) qui aboutit à la condamnation du directeur Didier Schuller, mais pas du président. La leçon qui doit être tirée de ces situations est la suivante : mieux vaut être président que directeur. Pour autant, avec le recul, le recours à des officines de fausses factures sur fond de gestion des HLM de Puteaux ne paraît plus étonnant. Pour comprendre, il suffit de remonter aux débuts et à l'ascension de Charles Ceccaldi Raynaud sur la liste de Georges Dardel. Il finira par lui « piquer » la place de maire... décidément, on ne brille pas par la loyauté et la fidélité dans ce département !

Aux élections municipales de 1965, Ceccaldi-Raynaud¹ est élu sur la liste de Dardel, il prospère dans ce département où de nombreux élus viennent de Corse. Il devient secrétaire fédéral de la SFIO des futurs Hauts-de-Seine et président des HLM d'Issy-les-Moulineaux. Il maîtrise le parti, développe le clientélisme *via* les attributions de logements. En 1967, Georges Dardel est victime d'un grave accident de voiture. Il démissionne de la mairie dix-huit mois plus tard, Ceccaldi-Raynaud est choisi pour lui succéder, mais il se rapproche de l'UDR. Ceccaldi-Raynaud est exclu en 1969 de la SFIO. « Si Ceccaldi reste membre du parti et maire de Puteaux, la fédération des Hauts-de-Seine tout entière tombera sous la mafia », s'inquiète alors Pierre Mauroy en comité directeur.

Les relations entre Ceccaldi et Dardel se dégradent rapidement et, lors des élections municipales de 1971, les deux hommes s'affrontent lors d'une très violente campagne électorale. Dans la nuit du 26 au 27 février, Salah Kaced, 31 ans, un serrurier de l'équipe Dardel, est abattu ; sept autres partisans de l'ancien maire sont blessés. Au cours de l'enquête, 17 personnes sont inculpées, toutes proches de Charles Ceccaldi-Raynaud, dont son propre beau-frère, Antoine Gianni. Lors du procès, en 1974, quatre des inculpés écopent de prison ferme ; un an plus tard, le maire de Puteaux est reconnu civilement responsable de l'affaire. Il sera élu en 1971, avec près de 65 % des voix, commence alors un règne de quarante années.

1. Pierre-Yves Lautrou, « Règlement de comptes à Ceccaldi City », *L'Express*, 22 octobre 2005.

Mais il sera lui-même victime quelque quarante ans années plus tard des agissements de sa propre fille, juste retour des choses d'ici-bas... Aux côtés de Georges Dardel, Charles Ceccaldi Raynaud a été à bonne école. Georges Dardel fut maire de Puteaux à 28 ans et ancien cheminot CGT, présente un profil intéressant. Voici ce qu'il écrivait en 1973 dans son ouvrage intitulé *Quelle justice ? Puteaux = Chicago*¹ : « je pensais que tous les moyens à disposition des maires devaient être mis au service du parti [...] » et il ajoutait : « s'il fallait pour cela ponctionner les entreprises bénéficiaires des contrats de construction HLM ou d'écoles communales, pas de problème ». Ceci présente l'avantage d'être clair ; on comprend mieux que l'élève se soit inspiré du maître.

Charles Ceccaldi-Raynaud et Antoine Benetti seront à nouveau confrontés à une sérieuse problématique judiciaire quelques années plus tard. C'est l'affaire du Sicudef/Climadef dès 2004, l'unité chauffant bureaux et immeubles d'habitation de la Défense. Charles Ceccaldi Raynaud était le président du Sicudef dont le tour de table est constitué aussi du département et des villes de Nanterre, Courbevoie et, bien sûr, Puteaux. Charles Ceccaldi-Raynaud n'est jamais très loin des intérêts de la Défense, il a présidé l'EPAD entre 1987 et 1989 pour revenir en 1993. La concession arrive en renouvellement en 2002 et le « fromage » semble bon à en croire les taux de marge brute allant jusqu'à 32 % dans la période qui précède le renouvellement, ce qui est, aux dires des experts du milieu, un taux particulièrement lucratif, attirant les convoitises des entreprises. La justice qui se penchera sur ce dossier sera particulièrement intriguée par les conditions de renouvellement et notamment la présence de deux personnages : Jean Bonnefont et Bernard Forterre.

Cette affaire recèle tous les ingrédients d'une intrigue financière :

- Une cagnotte de 15 millions d'euros qui découle d'une provision constituée après la destruction de la chaufferie faisant suite à une explosion qui avait d'ailleurs fait des victimes. L'enquête avait alors été traitée par le 2^e cabinet de délégations judiciaires et Jacques Aubry (aujourd'hui décédé), l'enquêteur chargé du dossier, avait accompli un remarquable travail. Cette provision était destinée à la remise en état de la chaufferie en fin de concession.

1. *Quelle justice ? Puteaux = Chicago*, Georges Dardel publié à compte d'auteur en 1973.

– La présence des deux personnages : Jean Bonnefont, gérant de Climadef, filiale des Charbonnages de France, et Bernard Forterre... ex-numéro trois de la Compagnie générale des Eaux ;

– Un homme d'affaires luxembourgeois, Thierry Brutman, jouant un rôle d'intermédiation avec des partenaires financiers.

– Une société luxembourgeoise, la société Juben Holding, managée par un certain Laurent Gimel, époux d'une héritière de la famille Floirat (détentriche de la célèbre discothèque de Saint-Tropez *Le Byblos*).

– Les révélations de Thierry Brutman se plaignant de ne pas avoir touché la commission promise et insinuant des collusions entre Jean Bonnefont et Bernard Forterre d'une part et le maître d'ouvrage représenté par Ceccaldi-Raynaud ayant été en position de « favoriser le deal ».

– Le dernier acte étant la déconfiture de Juben Holding et de son animateur Laurent Gimel, lequel a « soulagé sa conscience » auprès des enquêteurs. Laurent Gimel était l'un des intermédiaires en Indonésie des entreprises Lagardère et Dassault.

– Le montant qui doit être mis sur la table est 75 millions d'euros, c'est là que serait intervenu Alain Afflelou ; Ce dernier aurait prêté à Gimel, lequel prête à Forterre et Bonnefont, lesquels doivent finalement rester seuls maîtres à bord après remboursement. Ce montage est assez proche de celui qui avait été mis en place avec Charlie Chaker (affaire du fondo).

La manière dont les sommes ont été remboursées est clairement exposée dans un article de *Libération*¹ écrit par Renaud Lecadre :

« En bout de chaîne, c'est donc Afflelou qui se dévoue pour financer Forterre et Bonnefont, *via* Juben. "Pour dépanner un copain, s'est-il expliqué devant les enquêteurs. Je fais ça facilement pour des amis." Sa générosité n'est qu'apparente, le lunetier étant proverbialement près de ses sous. À lire les dépositions de Gimel, mis en examen, " Afflelou a touché 3 millions de francs au noir, une gratification pour le remerciement du prêt de 72,5 millions, en dehors des intérêts dus". Et de détailler les moyens de paiement : "Je lui ai remis 400 000 en espèces au Fouquet's et viré le reste sur un compte en Israël dont il m'avait donné les coordonnées." Pedretti en rajoute : "J'ai accompagné Gimel chez Afflelou qui lui a donné

1. Renaud Lecadre, « En matière de gros sous Afflelou fait dans le flou », [Libération.fr], 15 décembre 2010.

300 000 francs après me les avoir montrés." On en serait donc à 700 000 en liquide plus 1,5 million en Israël. Il n'y a "pas le moindre élément de preuve", peste M^e Hervé Témime, avocat du lunetier, qui dit avoir des "éléments" pour démontrer ces "mensonges". Suite au prochain règlement de comptes entre "amis"¹.»

C'est l'ensemble des éléments de ce feuilleton qui conduira à la mise en examen des responsables de la chaufferie et de l'ex-maire de Puteaux.

Certaines opérations ont particulièrement marqué les policiers, même ceux qui n'étaient pas en charge directement de ce dossier au sein de la Division nationale d'investigations financières (DNIF) et qui ont participé à quelques opérations en assistance de la magistrate Isabelle Prévost-Desprez, notamment une perquisition conduite à la mairie de Puteaux en janvier 2004. La juge avait sollicité la présence du maire, Charles Ceccaldi-Raynaud, qui s'était fait tirer l'oreille et était arrivé tranquillement dans l'après-midi. Deux témoins au sein de la mairie avaient été désignés. Manifestement, l'intéressé affichait un mépris total à l'égard de l'institution judiciaire. Son attitude le démontrait amplement. Mais le pire fut à venir et au moment de l'ouverture du coffre-fort de son bureau en la présence de l'intéressé : rien dans le coffre... à l'exception d'un acte notarié sans intérêt, d'une « grappe » de vieilles pièces de monnaie et aussi d'un préservatif... il y avait là quelques symboles et messages que le maire avait voulu faire passer à son interlocutrice... la question de la préméditation ne se posait même plus ! Aucun élément intéressant l'enquête, formule consacrée, ne fut consigné sur le procès-verbal. Les ouvertures de coffres sont toujours assez drôles et notamment dans les partis politiques visités à cette époque-là. En juillet 1995, alors que les enquêteurs assistaient le juge Éric Halphen, Jean-Pierre Thomas, trésorier du Parti républicain, leur avait ouvert le coffre du parti. À leur grande stupéfaction, un mur de billets de 500 francs en tapissait une étagère. Questionné par le juge sur l'origine de ces fonds, Jean-Pierre Thomas avait évoqué les fonds secrets de Matignon ! L'affaire SICUDEF a fait l'objet d'une information judiciaire le 26 juin 2001, pour corruption trafic d'influence et a été élargie à l'abus de biens sociaux. La procédure comprend plus de vingt tomes et a été relancée

1. Ce type d'affaires dégénère souvent en dénonciations croisées. N'ayant pas de moyen de vérifier ces informations, nous engageons le lecteur à les prendre avec prudence.

après que *Le Canard enchaîné*¹ a dénoncé le Maire de Puteaux et la présidente de l'EPADESA. Selon le volatile, l'ancienne suppléante de Nicolas Sarkozy aurait disposé de 4 millions d'euros dans des comptes au Luxembourg. Lorsque le journal est paru tous ses exemplaires ont été retirés des points de vente.

Selon elle, il s'agirait de fonds qui se trouvaient en Suisse et qui appartenaient à sa grand-mère. Explication rejetée par Charles Ceccaldi-Raynaud, qui torpille la défense de sa fille en présentant au juge la déclaration de succession. Selon Charles Ceccaldi, sa fille n'a pas touché un tel héritage. L'origine de cet argent reste donc mystérieuse.

L'instruction judiciaire est terminée, le juge Pallain a été muté du tribunal de Nanterre à... Tahiti, c'est J.-M. Berges qui a pris la suite, et l'affaire doit être mise en jugement.

1. « Tracas judiciaires en vue pour Joëlle Ceccaldi-Raynaud », *Le Parisien*, édition abonnés Hauts de seine, 19 octobre 2011.

Chapitre 9

LA VILLE D'ASNIÈRES

La conquête du pouvoir

Asnières, quatrième ville de la région parisienne en population avec 76 000 habitants, est devenue un bastion de l'UMP. Un homme s'y est imposé pas à pas. Manuel Aeschlimann rencontre pourtant au début de sa carrière des difficultés avec Nicolas Sarkozy et Charles Pasqua et sera même exclu du RPR. Pourtant ce jeune loup aux dents longues bien aiguisées, né d'un père suisse et d'une mère plutôt bourgeoise, est un précoce de la politique : il sera élu conseiller municipal en 1989 alors qu'il n'a que 24 ans ! Il finira par être reconnu et accepté. Son ascension est semée « d'embûches ». Il commencera par trahir Michel Maurice-Bokanowski, assis dans la chaise du maire depuis trente ans. Puis il devra affronter Georges Tranchant dont il sera vainqueur en s'alliant pour la cause à Frantz Taittinger, héritier des célèbres champagnes et patron de la chaîne des hôtels Campanile. Ce dernier deviendra son premier adjoint en charge de la communication. À 35 ans, il est devenu le plus jeune maire du 9-2. Cette réussite le remet en grâce : les portes du 9-2 lui seront désormais grandes ouvertes. On lui prête l'intention de bâtir « l'Asnières d'après » à l'instar de « la France d'après » de Nicolas Sarkozy. Il devient proche du maire de Neuilly qui sera le parrain de l'un de ses fils. Sa femme, Marie-Dominique, et Cécilia deviendront amies comme s'il fallait conforter cette proximité.

L'un des soucis de Manuel Aeschlimann est la sécurité, il mettra en application dans sa commune des mesures de lutte contre l'insécurité, le couvre-feu pour les mineurs, la vidéo-surveillance. Beaucoup dénonceront chez lui une forme de déviance vers une police politique.